



Après plusieurs scandales enregistrés au sein de cette structure hospitalière, le ministre de la Santé Publique, Malachie Manaouda, a ordonné sa fermeture. Tout comme le syndicat des médecins, l'honorable Jean Michel Nintcheu est monté au créneau contre la décision du patron de la santé publique.

Voici son communiqué intégral:

Le ministre de la santé publique vient de prendre la décision de fermer la polyclinique Marie Ô. Dans un tweet, il indique avoir écrit au promoteur de ladite polyclinique le 06 mai et que jusqu'à la date de prise de décision de fermeture, le promoteur n'a pas daigné répondre. Du fait qu'il s'agit d'une décision lourde de conséquences, j'ai, en tant que Député de la Nation, décidé de mener mes propres investigations sur cette affaire. Il ressort ce qui suit:

L'Ordre national des médecins du Cameroun (ONMC) a servi en date du 08 mai dernier une demande d'explication au promoteur de cette polyclinique qui a répondu deux jours après, plus précisément le 11 mai 2020. Dans cette correspondance, le promoteur en l'occurrence le Dr Ngoula dit "ne pas être à l'origine de la facture de 6.300.495 FCFA mentionné dans les réseaux sociaux, émise par la polyclinique et portant le nom d'un de ses patients". Il poursuit en relevant qu'il "en dégage sa responsabilité" tout en précisant, relativement à ce montant, qu'il s'agit "d'une facture d'étape après six (06) jours d'hospitalisation d'un patient dont LE DIAGNOSTIC

DU COVID-19 N'A PAS ÉTÉ RETENU". Il ne s'agit donc pas d'un patient atteint de la covid-19, contrairement aux allégations du Dr Manaouda Malachie. Le promoteur de la polyclinique a tenu à préciser dans sa réponse à la demande d'explication à lui servie par l'ONMC, qu'il a " sollicité les services DÉSIGNÉS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ pour effectuer les tests dont les résultats ne sont pas probants".

Plus encore, le promoteur de la polyclinique a envoyé une correspondance en date du 13 mai 2020 au délégué régional de la santé publique, contrairement aux affirmations du ministre de la santé publique. Dans cette correspondance, le promoteur décrit les circonstances ayant provoqué les événements d'une brutalité inouïe survenus à la polyclinique. Il mentionne ce qui suit: " la famille qui n'acceptait pas la cause du décès de leur père (Covid-19) voulait aller l'enterrer dans leur village. Devant mon refus d'accepter des arrangements familiaux et de délivrer un faux certificat de décès et de genre de mort alors que les fils aînés du défunt accompagnés d'un huissier de justice avaient accepté de l'enterrer à Douala au cimetière de Ndogpassi et que les services du District de santé de Deido étaient sur place pour le prélèvement et la stérilisation du corps...".

Il est clair que le ministre de la santé s'est gravement fourvoyé en confondant la facture (6.300.495 FCFA) d'un libanais hospitalisé depuis six jours à celle d'un patient décédé du covid-19. . Au vu de ce qui précède, je réagis fermement contre la décision stupide du ministre de la santé publique relativement à cette affaire. Je dis NON, NON ET NON à cette fermeture. Il s'agit d'une forfaiture inconséquente au moment où le gouvernement prétend pourtant faire le maximum pour la mobilisation nationale dans le cadre de la lutte contre la covid-19. Cette décision de fermeture inexplicable doit être rapidement levée. Cette injustice est un coup dur qui met à mal l'offre hospitalière ainsi que l'emploi du reste fortement menacés dans le contexte actuel de la covid-19.

L'offre hospitalière au Cameroun est par ailleurs déjà structurellement déficitaire au Cameroun avec 1 médecin pour 10.000 habitants, 9 infirmier(e)s pour 10.000 habitants, 17,6 lits d'hôpitaux pour 10.000 habitants. Avec la survenue de la covid-19, la situation en termes de prise en charge des patients sera encore plus fragile.

À travers cette fermeture, ce sont une quinzaine ou une vingtaine de médecins et spécialistes, les infirmiers, les stagiaires, le personnel paramédical ainsi que les appareils médicaux de cette polyclinique qui vont être durement impactés.

Au vu de ce qui précède, il est constant que par cet acte inqualifiable, le ministre de la santé publique vient d'engager la responsabilité de l'État dans l'aggravation du déficit de l'offre hospitalière au Cameroun dans la ville de Douala et partant dans le pays tout entier. Plus grave encore, la déontologie impose au ministre de la santé publique de saisir l'Ordre national des médecins en cas de problème concernant un de ses membres. Et la décision doit être prise après avis de la corporation.

Pour n'avoir pas au préalable attendu la réaction de l'Ordre national des médecins du Cameroun relativement à cette affaire et pour n'avoir manifestement pas voulu se renseigner auprès de son collaborateur Délégué régional de la santé publique pour le Littoral, le Dr Manaouda Malachie a agi de façon cavalière.

Plus qu'une erreur, il s'agit d'une faute. Fermer sans recoupements profonds une polyclinique privée à capitaux privés et disposant en son sein des malades internés du fait de leur hospitalisation, relève de la pure folie de grandeur. Ces multiples manquements graves dénotent d'une irresponsabilité à nulle autre pareille. Et à ce titre, à défaut d'être démissionné, il doit tout simplement remettre son tablier. Pour sa légèreté et surtout son inhumanisme, le Dr Manaouda Malachie n'est pas à sa place au ministère de la Santé. Un ministre de la Santé ne patauge pas dans l'irresponsabilité et la spectacularisation morbide.

Hon. Jean Michel NINTCHEU

Député.
